



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

Date de convocation :

02/12/2019

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

L'an deux mille dix-neuf et le douze décembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mr Bruno COSTA (à Mme Caroline PAGÈS), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA), Mme Céline SALGUERO (à Mr Claude AYMERICH) pour voter en son nom.

Absents : Mmes Géraldine MIR, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE et Mr Cédric SANCHEZ

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/82 : GESTION DE LA BUVETTE DE LA PISCINE MUNICIPALE : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune est propriétaire de la piscine municipale, ouverte en juillet et août, piscine dans laquelle il y a une buvette à destination de la clientèle.

Depuis 2016, cette buvette, avec licence petite restauration, est gérée par un exploitant privé, ce qui a permis des plages d'ouverture plus conséquente et l'accroissement des produits proposés.

Ce fonctionnement avec une délégation de service public dite simplifiée permet :

- de maintenir le choix de qualité et de tarifs avec un cahier des charges précis ;
- d'augmenter la période d'ouverture de la buvette, selon ce cahier des charges ;
- de diminuer les coûts de fonctionnement pour la structure.

La DSP arrive à son terme des trois ans, elle a été très bénéfique avec une gestion efficace. Le Maire propose donc de poursuivre dans cette voie et il fait la lecture du cahier des charges de la nouvelle consultation.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **LANCE** une délégation de service public, en application de l'article R.3126-1 du code de la commande publique relatif aux contrats de concession et aux procédures dite simplifiées, pour la gestion de la buvette de la piscine d'Ille Sur Tet ;

- **VALIDE** le cahier des charges proposé pour l'appel à la concurrence ;
- **LANCE** l'avis de délégation dans la rubrique « annonces légales » du Travailleur Catalan et sur e-marchespublics.com.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 12 décembre 2019

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER